

Bulletin Officiel Canadien

Autorisé par arrêté en conseil et publié une fois par semaine par le Directeur de l'Information pour faire connaître les opérations des différents services du Gouvernement, des Commissions et des Comités créés pour fins de guerre et de reconstruction.

Vol. 1.

Ottawa, mardi, 14 janvier 1919.

N° 16.

LE PRÉSIDENT DU COMITÉ DE RAPATRIEMENT DÉCRIT L'ORGANISATION DES TRAVAUX DE RÉTABLISSEMENT

Dans son discours de Toronto, l'hon. J. A. Calder fait un résumé des travaux accomplis et à accomplir par le comité qu'il dirige.

IL DÉCLARE QUE LE SUCCÈS DÉPEND DE LA COOPÉRATION.

L'hon. J. A. Calder, ministre de la Colonisation et de l'Immigration, a adressé la parole, vendredi 10 janvier, devant une nombreuse assemblée du Canadian Club, à Toronto, et c'est en sa qualité de président du comité de rapatriement et de placement qu'il a parlé.

Le ministre a fait remarquer que le problème de reconstruction auquel le Canada doit faire face n'a pas ici l'intensité qu'il revêt dans les pays d'Europe, bien que l'état actuel du Canada soit aujourd'hui bien différent de ce qu'il était avant la guerre.

La plupart des changements à faire, dit-il, sont ceux dont la nature contribuera, aussi matériellement que possible, à faire réussir tout le projet de rétablissement. On n'appréhende nullement, dans les cercles officiels, une tendance vers le Bolshévisme, pas plus qu'on ne saurait craindre aucun soulèvement sérieux.

Le discours prononcé par l'hon. J. A. Calder se lit comme suit:

Je désire vous adresser la parole simplement et directement. Nous venons de traverser une guerre. Le Canada a été en guerre durant quatre années. La lutte a été longue et difficile. Il est inutile que je m'arrête pour discuter en détail ce que nous avons accompli. Je crois pouvoir dire que, en proportion de notre population, nous avons accompli et nous avons contribué autant, si ce n'est plus, qu'aucun des pays belligérants. Pendant ces quatre années notre peuple a soutenu l'effort de

la guerre d'une manière admirable. Notre armée en campagne a maintenu ses cadres au complet et dans toute leur efficacité, jusqu'au moment où, après deux ou trois mois d'une lutte acharnée, de la plus dure lutte de toute la guerre, elle est entrée triomphante à Mons. Notre peuple, ai-je dit, a soutenu son effort d'une façon admirable. Puis, tout à coup, est arrivé l'armistice et, du jour au lendemain, toute la situation s'est transformée. Pendant la période de guerre notre peuple a subi toutes les privations. Les gens murmuraient bien et disaient qu'ils ne voudraient pas supporter d'autres inconvénients, endurer d'autres privations, se soumettre à d'autres règlements quand l'armistice est à la fin arrivé et a tout transformé. Je crois que, aujourd'hui, l'attitude du peuple canadien se représenterait bien par un point d'interrogation. Notre peuple interroge. Il s'inquiète et, je puis le dire, beaucoup sont anxieux. Aujourd'hui la tendance est aux réclamations, aux récriminations telles que nous n'en avons jamais eu. Il n'y a pas lieu de s'en surprendre, la chose est toute naturelle et bien de la nature humaine. Vous trouverez la même chose chez tous les belligérants. Nos gens sont devenus fatigués de la guerre et ils veulent retourner aux conditions d'avant guerre aussi vite que possible. Au Canada, aujourd'hui, les gens s'interrogent pour savoir si la nation est prête ou non à commencer cette nouvelle entreprise à laquelle nous devons faire face parce que, après tout, nous avons à résoudre une série nouvelle de problèmes et la question que nous nous posons les uns les autres c'est de savoir si nous sommes prêts, si nous nous y sommes préparés. Vous lisez de nombreuses critiques dans la presse, vous en entendez autant dans

[Suite à la page 2.]

LE REVENU NATIONAL DU CANADA EN 1918 EST DE \$2,400,000,000.

D'après les chiffres compilés par le Bureau Canadien des Statistiques, le revenu national du Canada s'est probablement élevé à deux milliards de dollars en 1917 et, grâce à l'augmentation des salaires, ce chiffre, en 1918, sera probablement porté à \$2,400,000,000.

NOTRE MISSION CANADIENNE À LONDRES

La Commission canadienne du commerce définit le but de la section en Grande-Bretagne.

COOPÉRATION SOLLICITEE.

La Commission canadienne du commerce, à Ottawa, vient de publier un memorandum donnant des renseignements intéressants sur le but et les fins de l'organisation de la Mission canadienne à Londres, avec laquelle elle doit coopérer, et sur le plan d'action général projeté.

Le commerce d'outre-mer auquel le Canada aura probablement une opportunité de participer sera naturellement réparti en deux catégories distinctes:

1. Si des gouvernements entrent en négociations pour aucune nécessité spécifiée en fait d'articles manufacturés ou autres marchandises, et dans les cas où ce genre de commerce impliquerait l'ouverture de crédits par le Canada afin de nous permettre de fournir ces nécessités, tout commerce ainsi requis d'après des conventions spécifiées sera négocié par l'entremise de la Mission canadienne à Londres (n° 2 Whitehall Gardens, Londres, S.W.), et celle-ci à son tour le transférera à la Commission canadienne du commerce, à Ottawa, qui le distribuera parmi les manufacturiers canadiens. Il n'est pas encore déterminé jusqu'à quel point le Canada sera appelé à participer dans ce commerce, car la tendance générale dans tous les pays semble être en faveur de tout rétablir dans le cours ordinaire des choses aussi promptement que possible, dès que les conditions le permettront.

[Suite à la page 6.]

LE PARLEMENT EST CONVOQUE POUR LE MOIS PROCHAIN

Arrêté en conseil adopté après consultation avec sir Robert Borden et ses collègues qui sont en Europe.

Le Parlement est convoqué pour le jeudi, 20 février prochain. Le cabinet en est venu à cette décision après avoir communiqué par câblogramme avec sir Robert Borden et les autres ministres canadiens actuellement en Europe. Voici le texte de la proclamation:

CANADA.

GEORGE CINQ, par la Grâce de Dieu, Roi du Royaume-Uni, de la Grande-Bretagne et d'Irlande et des possessions britanniques au delà des mers, Défenseur de la Foi, Empereur des Indes.

A Nos Très-Aimés et Fidèles les Sénateurs du Dominion du Canada et aux membres élus pour servir dans la Chambre des communes de Notre dit Dominion, à tous et chacun de vous, —Salut:

PROCLAMATION.

Attendu que Notre Parlement du Canada se trouve prorogé à mardi, le quatrième jour du mois de février 1919, à laquelle date, en notre cité d'Ottawa, vous étiez tenus et obligés d'être présents, néanmoins, pour certaines causes et considérations, nous avons jugé à propos par et avec l'avis de notre Conseil privé pour le Canada, que vous et chacun de vous soyez exonérés sous ce rapport, vous commandant et par ces présentes, vous enjoignant, et à chacun de vous et tous autres y intéressés de vous trouver personnellement en notre dite cité d'Ottawa, jeudi, le vingtième jour du mois de février 1919, à trois heures de l'après-midi, pour l'expédition des affaires, et y traiter, agir et conclure sur les matières qui, par la faveur de Dieu, en notre dit Parlement du Canada pourront, par le conseil commun de notre dit Dominion, être ordonnées.

En foi de quoi, nous avons fait émettre nos présentes lettres patentes et à icelles fait apposer le grand sceau du Canada. Témoin: Notre très fidèle et très aimé cousin et conseiller Victor Christian-William, duc de Devonshire, marquis d'Hartington, comte de Devonshire, comte de Burlington, baron Cavendish de Hardwicke, baron Cavendish de Keighley, chevalier de Notre très noble Ordre de la Jarretière; membre de Notre très honorable Conseil privé; chevalier grand-croix de Notre Ordre très distingué de Saint-Michel et de Saint-Georges; chevalier grand-croix de Notre Ordre royal de Victoria, Gouverneur général et Commandant en chef de Notre Dominion du Canada.

A Notre Hôtel du Gouvernement, en notre cité d'Ottawa, en Notre dit Dominion, ce quatorzième jour de janvier en l'année de Notre-Seigneur mil neuf cent dix-neuf, et de Notre Règne la neuvième.

Par ordre,

FRANCIS CHADWICK,
Greffier adjoint de la Couronne
en Chancellerie pour le Canada.

LE LICENCIEMENT DES TROUPES CANADIENNES D'OUTRE-MER

Important rapport du ministre, de la Milice outre-mer—
Dispositions prises pour le transport des dépendants.

Le bureau du ministère de la Milice outre-mer publie un important rapport touchant la démobilisation des troupes canadiennes en Europe et le nouveau système d'allocations, basé sur la durée du service, substitué à la vieille indemnité de licenciement.

Des dispositions sont aussi prises pour le transport au Canada, aux frais de l'Etat, des dépendants de tous les officiers, officiers non bre-

vetés et soldats du corps expéditionnaire.

Comme les allocations de service et le paiement des frais de voyage des dépendants sont des mesures rétroactives, tous les hommes licenciés avant le 11 novembre, date de la signature de l'armistice, seront placés sur un pied d'égalité avec ceux qui seront licenciés à l'avenir, et tous les dépendants qui ont payé leurs

[Suite à la page 10.]